



BSV Arbo PACA n° 2 / 2018
Mercredi 24 Janvier 2018

Pour recevoir le BSV GRATUITEMENT sur votre boîte mail dès sa parution,
inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants :

POIRIER :

Psylle : le niveau de maturité des femelles progresse lentement depuis la semaine dernière ; le seuil de 50% des femelles matures et prêtes à pondre n'est pas encore atteint. Cependant, en Secteur Basse Durance, les pontes se généralisent et devraient s'intensifier à la faveur des températures douces.

Méthode alternative : La mise en place d'une **barrière physique** (préférer l'argile kaolinite calcinée) sur le végétal permet de limiter le dépôt des œufs de psylle. L'application est à réaliser **avant les pontes** et à renouveler en fonction des lessivages.

Cf. Fiche collection Ressources « Argiles en arboriculture »

http://www.expe-fruits-paca.com/documents/poire/1D_Argiles_2014-01-27.pdf

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Animatrice Filière Pomme/Poire : Myriam BERUD (Station d'Expérimentation La Pugère)

Suppléant : Vincent RICAUD (Chambre d'Agriculture de Vaucluse)

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR :

Chambres d'Agriculture de Vaucluse, des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence,
CIRAME, GRCETA Basse Durance, CETA de Cavaillon,
OP Vergers de Beauregard, OP Alpes Coop Fruits, SICA Pom'Alpes, Fruits et Compagnie,
Sociétés RAISON'ALPES, CAPL, ALPESUD.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.




Secteurs Basse Durance et Alpin

✦ **Psylle** : Le niveau de maturité des femelles a légèrement progressé depuis la semaine dernière et varie de 5 à environ 40% en secteur Basse Durance et 0 à 20% dans les Alpes, sans atteindre le seuil de 50% de maturité habituellement utilisé comme référence pour le début des pontes. A la faveur du temps doux, les pontes ont cependant commencé et devraient s'intensifier.

Estimation du risque : Période à risque élevé en secteur Basse Durance : pontes des œufs de 1^{ère} génération en cours. Les femelles ayant atteint la maturité et étant prêtes à pondre, le risque de dépôt d'œufs est réel dès que les conditions climatiques sont favorables. Il est temps, si ce n'est déjà fait, de positionner les barrières physiques (cf. page 1 « Méthode alternative »).


NIVEAU DE MATURITE

% femelles psylles matures et prêtes à pondre (stade 4 fécondées et stade 5) :

		8-10 janv.-18	15-16 janv.-18	22-23 janv.-18	
	Secteur Basse Durance	Chateauneuf de Gadagne (84)		0% NS	46% NS
		Isle sur la Sorgue (84)		7%	8%
		Cheval Blanc (84)	0%	0%	5%
		Robion (84)	0% NS	0% NS	15% NS
		Mallemort (13)	15%	31%	37%
		St-Andiol (13)	0%		14%
		St Rémy de Provence (13)		0% NS	15% 0% NS
Secteur Alpin	Vaumeilh (04)		0%	18%	
	Le Poët (05)	10% (10 janv)	19% (17 janv)		
	Lardier (05)	6% (10 janv)	10% (17 janv)		
	Neffes – Claret (05)		4-5 %		
	Remollon (05)		15 %		

NS : non significatif (effectif < 50 femelles)

PRESENCE D'ŒUFS % lambourdes avec œufs de psylle :

		8-10 janv.-18	15-16 janv.-18	22-23 janv.-18	
	Secteur Basse Durance	Chateauneuf de Gadagne (84)		10%	NA
		Isle sur la Sorgue (84)		0%	
		Cheval Blanc (84)	2%		
		Robion (84)		2%	NA
		Mornas (84)		18%	
		Mondragon -Orange (84)		2%	
		Caderousse (84)		3%	
		Jonquieres –Camaret (84)		1%	
		Mallemort (13)	0%	4%	10% et 12%
		St-Andiol (13)	2%		
		Les Angles (30)		10%	
		St Rémy de Provence (13)			4% et 14%*
		Aramon (30)		0%	
		Montfrin-Les Angles (30)			5%
		Beaucaire (30)		1%	
Secteur Alpin	Vaumeilh (04)		0%	0%	
	Laragne (05)		0%		
	Le Poët (05)			25%	

NA : non observable (à cause traitement argile)

(*) traitement argile déjà réalisé rendant difficile l'observation des œufs sur lambourde